



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 8 septembre 2020

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (mairesse), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) Jules Desylva (directeur par intérim) et Elise Roussel (greffière).

ABSENT: Aucun

PUBLIC : 10 personnes et un membre des médias (Acadie Nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h02.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point « Autre » au point 6.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 1^{er} juin 2020

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Réunion extraordinaire du 23 juin 2020

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Réunion extraordinaire du 13 juillet 2020

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. Réunion extraordinaire du 27 juillet 2020

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN**

 MAIRE
 GREFFIER

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – juin, juillet et août 2020

La greffière fait état du rapport de permis pour les mois de juin, juillet et août 2020.

6.2. Autre

La greffière fait la lecture d'une correspondance reçue de Monsieur Armand Caron qui remercie le conseil municipal et les employés de la Ville de Shippagan d'une lettre qu'il a reçue en lien avec la nomination du pavillon sportif à son nom, soit le « Pavillon sportif Armand-Caron ».

7. Rapport des comités

7.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1. Lecture intégrale de l'arrêté n°77-2020-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que l'arrêté n°77-2020-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°77-2020-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°77-2020-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Lecture intégrale de l'arrêté n°78-2020-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2020-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Janni Chapand MAIRE
Olga Roussel GREFFIER

8.4 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°78-2020-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que l'arrêté n°78-2020-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Lecture intégrale de l'arrêté n°77-2020-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°77-2020-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°77-2020-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°77-2020-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Lecture intégrale de l'arrêté n°78-2020-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°78-2020-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°78-2020-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°78-2020-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Lecture intégrale de l'arrêté n°81-2020 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Percy Mallet que l'arrêté n°81-2020 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 81-2020 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°81-2020 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Demande de financement – projet incubateur de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Dans le cadre du lancement du projet d'incubateur d'entreprises de l'UMCS, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet de couvrir les frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne pour cet événement, soit un montant de 900 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Remplacement du contrôleur logique programmable – réservoir d'eau potable

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet d'accepter la soumission de Cube automation pour procéder au remplacement du contrôleur logique programmable du réservoir d'eau potable pour la somme approximative de 23 150 \$ (taxes en sus) plus frais de déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Plan quinquennal pour les routes provinciales désignées 2021-2025

Après avoir pris connaissance du plan quinquennal préparé par l'ingénieur municipal pour les années 2021 – 2025 dans le cadre de l'amélioration des routes provinciales désignées à l'intérieur des limites de la Ville de Shippagan. Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la Ville de Shippagan soumette le plan quinquennal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Lieux inesthétiques – nomination de Natacha Cormier

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël.

ATTENDU QUE le conseil a adopté divers arrêtés municipaux;

ET ATTENDU QUE la municipalité doit veiller à l'application de ses arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE la personne suivante soit autorisée, désignée et nommée en vertu de l'autorité municipale décrite ci-dessous afin d'agir pour et au nom de la municipalité pour assurer l'exécution des arrêtés :

NATACHA CORMIER

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les autorisations, désignations et nominations ci-dessus comprennent les articles et parties de Lois suivantes :

- 133(1), (2), (3), (4), 134(1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) et 135(1) de la *Loi sur l'urbanisme* afin de pénétrer sur les propriétés, d'émettre des ordonnances, de demander des ordonnances de la Cour du Banc de la Reine, et commencer des procédures en Cour Provinciale;

VILLE DE SHIPPAGAN

Antoine Larrié Richard MAIRE
Élisabeth Cormier GREFFIER

- 80, Partie 13 portant sur les lieux inesthétiques et dangereux, Partie 14 portant sur la mise en exécution de la *Loi sur la Gouvernance Locale* afin d'émettre des billets, commencer des procédures en Cour Provinciale, pénétrer dans une propriété à tout moment raisonnable et d'émettre des avis pour des lieux dangereux ou inesthétiques; et
- 14 de la *Loi sur la police* afin d'émettre des billets à titre d'agent chargé de l'exécution des arrêtés;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE NATACHA CORMIER exécute sa discrétion selon les dossiers provenant du gérant municipal et les politiques municipales;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les autorisations, désignations et nominations ci-dessus continuent tant que la personne est à l'embauche de la municipalité, ou limités ou résiliés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Demande de financement – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shippagan d'un montant de **1 055 000 \$** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Shippagan convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

8.16 Demande de l'avis du comité de révision de la planification – 200, boul. J.-D. Gauthier

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - (200, boul. J.-D. Gauthier)

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

- Modifier une affectation commerciale pour une affectation résidentielle afin de permettre l'aménagement d'une habitation multifamiliale.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la mairesse

La mairesse fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h19.

11. Parole au public

La mairesse donne la parole au public.

La séance se termine à 21h02.